



Déclaration liminaire CAP 7 juillet 2016 Stagiairisation Titularisation et Tableau d'avancement

Cette CAP a vocation à traiter des carrières individuelles des agents : tableau d'avancement, stagiairisation, titularisation, disponibilité, autant de sujets qui appellent, qui devraient appeler à une réflexion spécifique, globale et qui dépassent le cadre contraint de la CAP.

La préparation de cette CAP soulève la question récurrente de l'évaluation : qu'il s'agisse de celle des élèves, des pré affectés, mais aussi de la difficulté pour les évaluateurs eux mêmes quand après moult remaniements de la grille ENAP la question de la place prédominante données ou laissées aux jurys demeure.

Alors que la fin de la pré affectation est annoncée il devient urgent d'ouvrir un chantier sur le contenu de la formation. La CGT demande la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir et proposer des modalités et une organisation de formation rénovée et en adéquation avec les réalités de terrains et les nécessités pédagogiques. Il serait temps que la formation initiale soit reconnue par un diplôme d'état.

Nous nous félicitons de la tenue de la CAP d'avancement en ce mois de juillet et non pas en fin d'année comme précédemment, cependant peut être qu'un remaniement du calendrier des CAP pourrait utilement être envisagé .

Nous constatons à nouveau que les moyens mis en œuvre pour que la CAP se tienne de façon sereine et optimale ne sont pas réunis, en effet , s'il est indéniable que les personnels administratifs en charge de ce travail se montrent disponibles , investis et motivés , il est tout aussi indéniable que l'administration ne leur donne pas les moyens en temps et en formation pour atteindre l'objectif affiché.

La CGT propose un TA au premier trimestre et une CAP de mobilité en avril .

La CGT rappelle son attachement au seul critère objectif de l'ancienneté dans la fonction publique pour la promotion hors classe et maintient son opposition à une inexplicable régionalisation imposée par la DAP pour le tableau d'avancement.

Enfin, nous ne pouvons pas passer à côté de sujets récurrents telle que l'inversion de carrière entre CPIP 13 et CPIP 14, les avancements d'échelons qui tardent, et bien entendu nos légitimes revendications statutaires et indemnitaires.

Nous sommes à un moment charnière de l'histoire des travailleurs sociaux pénitentiaires, nous espérons que les engagements seront à la hauteur des enjeux.

Le 7 juillet 2016
Les élus CAP CGT insertion probation

Collectif CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>